

Image not found or type unknown



Droit à la réintégration dans la nationalité française

Par **abel7580**, le **25/12/2010** à **23:07**

Bonjour,rrrnJe suis né en 1952, de parents vivants en france depuis 1964 (1967), mon feu père, ancien combattant, a servi sous le drapeau français et a été décoré par le secrétaire d'état aux anciens combattants, il est décédé en france. Ma mère ainsi que l'ensemble de mes frères et soeurs vivent en france et sont français. Ma mère a réintégrée la nationalité française en 2008. Je rends visites de temps à autre à ma famille en france. rnAi-je le droit d'obtenir ma réintégration dans la nationalité française ??? Et comment procéder? Merci de m'orienter rnCordialement rnABEL

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **15:34**

Quand avez-vous perdu la nationalité française et pour quel motif ?